



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS *Séance du 12/05/2023*

L'an deux mille vingt-trois et le douze du mois de mai à dix-huit heures trente heures, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du **Dr Maryse ETZOL, Présidente**,

Nombre de délégués communautaires en exercice : **16**

Date de convocation du conseil communautaire : **05/05/2023**

**PRESENT(E)S :** Mesdames Maryse ETZOL, Francette JACQUES, Géraldine BASTARAUD, Kénia MALADIN- NEBOT, Joselaine GELABALE  
Messieurs Jean-Claude MAES, Francois NAVIS, Alain TENEBBA, Guy ACCIPÉ

**ABSENT(E)S EXCUSE(E)S :** Monsieur Joël TOTO

**ABSENT(E)S SANS EXCUSES :** Madame Betty BESRY, Maguy FUMONT-SAMSON  
Messieurs Jacques MALADIN, Camille PELAGE, Jean-Marc HEGESIPPE, Edmond LANCLAS,

**POUVOIR :** Monsieur Joël TOTO à Madame Maryse ETZOL

**NOMBRE DE MEMBRES :** Présents = 9      Pouvoir = 1      Absents = 7      Votants = 10

**SECRETAIRE :** Madame Kénia MALADIN-NEBOT

### Délibération n°2023-05-12/12 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA CCMG ET L'ASSOCIATION DU GRAND PAVOIS ORGANISATION (GPO) POUR L'ORGANISATION 2023 DU RALLYE DES ILES DU SOLEIL

**Dr Maryse ETZOL, Présidente**, rappelle que Marie-Galante et en particulier la ville de Saint-Louis est la terre d'arrivée de l'événement nautique « **le Rallye des Iles du Soleil** » R.I.D.S.

Initié en 2017 par la Région Guadeloupe et organisé par Grand Pavois Organisation (GPO) en partenariat avec la Région, la ville de Saint-Louis, la CCMG et l'OTMG, cet événement nautique a pour objectif de :

- ❖ Promouvoir la destination Marie-Galante, Terre d'accueil, Terre d'authenticité,
- ❖ Compléter le dispositif de promotion et d'animation du territoire avec un évènement nautique,
- ❖ Orienter davantage l'activité économique du territoire et la formation vers les métiers de la mer - croissance bleue,
- ❖ Accroître à terme la fréquentation touristique de l'île,

Cette Transatlantique entre Lanzarote (Canaries) et Marie-Galante (Guadeloupe) via Mindelo (Cap-Vert) organisée par GPO est ouverte à tous les plaisanciers ayant des bateaux de plus de 10 mètres. Cette Transatlantique entre Lanzarote (Canaries) et Marie-Galante (Guadeloupe) via Mindelo (Cap-Vert) organisée par GPO est ouverte à tous les plaisanciers ayant des bateaux de plus de 10 mètres. La 5<sup>ème</sup> édition partira le 27 octobre de Lanzarote (Canaries).

L'organisation de la course sera assurée par le Grand Pavois Organisation et l'organisation et l'accueil et l'animation locale sera confiée à l'OTMG.

Il est proposé à l'assemblée que la CCMG contribue financièrement à l'organisation de la course pour un montant de **80 000 euros**.



Le Région Guadeloupe ainsi que le conseil départemental seront sollicités financièrement pour accompagner le territoire et in fine favoriser la réussite de cet événement.

**Au vu de cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 9 voix pour, 1 abstention :**

### Décide

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention de 80 000€ à l'association du Grand Pavois Organisation pour l'organisation de la 5<sup>ème</sup> édition du Rallye des Iles du Soleil qui aura lieu en octobre 2023 ;

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer la convention entre la CCMG et l'association du Grand Pavois Organisation et de procéder au versement de la subvention en deux de tranche de 40 000€,

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** Madame la Présidente à solliciter une subvention auprès de la collectivité régionale ainsi que la collectivité départementale ;

**ARTICLE 4 : D'AUTORISER** Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette affaire, notamment à signer toutes pièces administratives s'y rapportant

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre. Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Certifié exécutoire compte tenu de : **31 MAI 2023**

- la transmission en sous-Préfecture le  
- l'affichage le

**31 MAI 2023**

Ont signé tous les membres présents.

Pour expédition conforme,  
Pour la Présidente empêchée,

Le 1<sup>er</sup> Vice-président

**Pour la Présidente empêchée  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président Jean-Claude MAES**